

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

RÈGLEMENT N° 634-21

modifiant le règlement de zonage n° 634, notamment les dispositions des chapitres 2 « Terminologie » et 9 « Protection de l'environnement », afin d'assurer sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint Adolphe d'Howard, tenue le 17 septembre 2026, à 18 h 30, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Sarrazin, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Catherine Simard, Christine Bush, Julie Nadon, Nicole Tétreault, Daniel L'Heureux et Bernard Côté. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Madame Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, est également présente.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 634-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 634, NOTAMMENT LES DISPOSITIONS DES CHAPITRES 2 « TERMINOLOGIE » ET 9 « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT », AFIN D'ASSURER SA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

Avis de motion est donné par la conseiller/ère Julie Nadon que sera adopté lors d'une séance du conseil municipal ultérieure le règlement n° 634-21 modifiant le règlement de zonage n° 634, notamment les dispositions des chapitres 2 « Terminologie » et 9 « Protection de l'environnement », afin d'assurer sa concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

DONNÉ À SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Ce 18^e jour de septembre 2026



Marie-Hélène Gagné,
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 18 septembre 2026, à chacun des endroits suivants : à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de septembre 2026.


Marie-Hélène Gagné,
Directrice générale adjointe